

MAEC PRM 2024

Contexte :

- Au 15/05/24, tous les contrats sont échus, exceptés les contrats 2020 (d'une durée de 5 ans, échéance au 15/05/25).
- Les contrats 2020 continuent d'être instruits en DDT(M) jusqu'à leur échéance – Déclaration 2024 à faire sur TéléPac.
- **Les contrats 2024 et suivants sont instruits par l'unité MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Vous souhaitez une MAEC PRM en 2024 :

- **Demande d'aide à réaliser entre le 1^{er} avril et le 15 mai + Déclaration minimale annuelle TelePAC (1 avril-15 mai)**
- Si vous avez un contrat 2020 et si vous souhaitez faire des engagements complémentaires en 2024: rupture possible des contrats 2020 sans remboursement et pénalités financières et nouvel engagement en 2024 dans un contrat Région

Contrat 2024 - Majeures évolutions :

- Durée d'engagement de 1 an
- Equins/asins : certification au choix Qualit'équidés, EquuRES, REQ 2, REQ 3, HVE, AB
- **Demande à réaliser sur le site de la Région entre le 1er avril et le 15 mai**

Contacts :

- le service relation usagers de la Région : 05 49 38 49 38 contact@nouvelle-aquitaine.fr
- l'équipe MAEC de la Région : maec@nouvelle-aquitaine.fr
- Vos conseillers techniques habituels, représentants des races menacées



Dates à retenir :

Entre le 1er avril et le 15 mai 2024 : faire sa demande d'engagement

Le 2 avril 10h-12h : webinaire : présentation de la MAEC PRM et de la demande d'aide :

<https://events.teams.microsoft.com/event/05e96cba-e4f6-42a0-9825-b9801b401829@ac1f13bb-ceeb-4e7d-b477-edd7571f63f9>

Objectif : **Protection des races menacées**

Aide : **200€ par UGB**

Bénéficiaires éligibles : agriculteurs actifs, exploitation des lycées agricoles – siège de l'exploitation en Région Nouvelle-Aquitaine

Engagement : **1 an**

- Détenir en permanence le nbre d'animaux engagés
- Faire reproduire 75% des femelles engagées, faire enregistrer les saillies
- Adhésion à l'organisme de sélection de la race ou à l'association de la race
- Equins/asins : certification au choix : Qualit'équidés, EquuRES, REQ 2, REQ 3, HVE, AB
- Enregistrement des pratiques
- Min 1 UGB (3 UGB pour les bovins) – Max 15 UGB races à berceau et 5 UGB races hors berceau
- Transparence GAEC (plafond*2 si 2 associés, au-delà de 3 associés : plafond *2,5)

